



Mutuelle obligatoire d'entreprise et résiliation

Par **cilestrini**, le **25/11/2010** à **18:19**

Bonjour,

je suis éducatrice spécialisée et depuis 2 ans mon entreprise a une mutuelle obligatoire familiale d'entreprise, j'ai donc un prélèvement sur salaire chaque mois. Depuis quelques mois, mon compagnon a également une mutuelle obligatoire familiale, il travaille pour edf suez et sa mutuelle est beaucoup plus avantageuse que la mienne...Le problème est que mon employeur ne veut pas que je me lève de la mutuelle de mon entreprise résultat on paye deux mutuelles familiales chacun de notre côté....J'ai donné des justificatifs à mon employeur de mon rattachement à la mutuelle de mon compagnon mais ils ne veulent rien entendre. Je suis ç cours d'arguments et cela devient assez pesant .

Cordialement

Par **aliren27**, le **26/11/2010** à **06:33**

Bonjour,

hélas, sauf erreur de ma part, une mutuelle de groupe ne peut prendre fin qu'au départ ou décès du salarié, pas avant. (vérifier sur les documents que votre employeur vous a remis)

Cordialement